Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260528-DB_103_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 28 mai 2026

Délibération DB-103-2026

Objet : Commission Locale de l'Eau du SAGE de la baie de Saint Brieuc- Désignation des représentants

L'an 2026 le 28 mai à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Vincent ALLENO.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Bertrand FAURE, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Karine GUGUEN, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Loïc BARBOT pouvoir à Karine GUGUEN, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Mickaël COSSON pouvoir à Stéphane BRIEND, Laurent GUEGAN pouvoir à Hugues LESAGE, Hervé GUIHARD pouvoir à Aline LE BOEDEC, Ronan KERDRAON pouvoir à Pascal PRIDO, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Michel PETRA pouvoir à Laurence MAHE, Robert ROLANDO pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER,

MEMBRES ABSENTS

David TOLLEMER

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 61
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260528-DB_103_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 28 mai 2026

Délibération DB-103-2026

Rapporteur : Monsieur Stéphane BRIEND

Objet : Commission Locale de l'Eau du SAGE de la baie de Saint Brieuc- Désignation des représentants

EXPOSE DES MOTIFS

La commission Locale de l'Eau (CLE) est l'instance chargée du pilotage de la démarche d'élaboration du SAGE et de son suivi. Il s'agit d'une sorte de Parlement local de l'Eau dont les travaux ont vocation à encadrer l'ensemble des politiques (réglementaires et incitatives en particulier) menées sur le territoire du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc.

La Commission Locale de l'Eau est :

- un organe de concertation
- un organe de mobilisation
- une assemblée délibérante

chargée de :

- définir les axes de travail
- impulser le processus
- consulter les partenaires institutionnels et les autres parties prenantes du terrain
- élaborer et construire, réviser le SAGE
- organiser la mobilisation des financements et la mise en œuvre matérielle du SAGE,
- organiser le suivi du SAGE
- prévenir et arbitrer les conflits
- faciliter les adaptations

Elle est composée de :

- au moins pour moitié d'élus du territoire (Région, Départements, Syndicats d'eau, Communauté de communes et communes)
- au moins pour un quart de représentants d'usagers (Agriculteurs, industriels et commerçants, pêcheurs, association de protection de la nature, association de consommateurs, etc.)
- au plus pour un quart de représentants de l'Etat (Administrations, organismes de recherche)

Les statuts de la Commission Locale de l'Eau du SAGE précisent que Saint-Brieuc Armor Agglomération doit désigner 9 représentants.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260528-DB_103_2026-DE

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260528-DB_103_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

DECIDE à l'unanimité, en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder au vote à bulletins secrets.

DESIGNE les représentants de Saint-Brieuc Armor Agglomération suivants au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Baie de Saint-Brieuc :

TITULAIRES
1- Arnaud LE BRETON
2- Richard HAAS
3- Bernard CROGUENNEC
4- Ollivier CHASTEL
5- Loïc TARDY
6- Philippe PIERRE
7- Thierry TARDIEU
8- Pascal PRIDO
9- Laurence MAHE

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 61	Pouvoirs : 10	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 71	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 28 mai 2026

Le secrétaire de séance

Vincent ALLENO

Président,

Stéphane BRIEND